



LA CCEPPG VOUS INFORME

MODIFICATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES SUR L'ENCLAVE DES PAPES : DES REPONSES A VOS QUESTIONS

POURQUOI METTRE EN PLACE DES COLONNES AU LIEU DE MAINTENIR LES SACS ET LES BACS JAUNES ?

Parce que c'est un système qui fonctionne bien

Sur le territoire de la CCEPPG, 15 Communes sont équipées de colonnes depuis des années et la collecte des emballages recyclables se passe très bien, avec des résultats équivalents à ceux constatés en sacs jaunes. Au vu des résultats, et pour garantir l'égalité de traitement des usagers, l'harmonisation du service a été privilégiée.

Il s'agit d'une forte tendance actuelle et l'expérience montre que malgré des difficultés de démarrage, à chaque fois qu'un secteur collecté en porte à porte passe à une collecte en points d'apport volontaire (PAV), les performances de tri sélectif augmentent et aboutissent à une meilleure maîtrise des prix.

Ainsi l'ensemble des Communautés de Communes qui nous entourent sont engagées dans la même démarche: De Vaison-la-Romaine à Montélimar, en passant par les gorges de l'Ardèche, Piolenc, Bollène ou l'arrière-pays des Baronnies, c'est tout un territoire qui passe progressivement à l'apport volontaire.

Pour prévoir l'avenir : La maîtrise des dépenses et de la facture pour les usagers

Aujourd'hui, il est nécessaire de maîtriser les dépenses du service de gestion des déchets, or la collecte en porte-à-porte a un coût particulièrement élevé. Si ce choix n'avait pas été fait, il aurait été impossible d'amorcer une baisse de la TEOM (*taxe d'enlèvement des ordures ménagères*) en 2019, ni d'envisager de nouvelles baisses dans les années à venir.

Le coût de traitement des déchets augmentant fortement notamment avec l'augmentation de la TGAP (*taxe générale sur les activités polluantes, payée sur les tonnes enfouies, dont le montant est fixé par le gouvernement*), la CCEPPG doit faire des choix pour que la facture ne soit pas trop importante pour ses usagers. Il faut donc agir sur le système de collecte et sur le renfort du tri sélectif ! C'est ce que la CCEPPG s'active à mettre en œuvre notamment avec l'extension des consignes de tri de tous les emballages plastiques depuis le 1^{er} janvier 2019 (voir page 3).

Plus de liberté et de flexibilité pour les usagers

Avec ce schéma de collecte du « tout point d'apport volontaire », les usagers ne stockent plus leurs déchets à leur domicile puisqu'ils ne sont plus dépendants d'un jour de collecte, ils peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.

Avec l'ancien système, les sacs et bacs jaunes étaient collectés tous les 15 jours, ce n'était pas suffisant avec les extensions des consignes de tri des emballages. Oublier une collecte amenait à garder un amoncellement de déchets chez soi.

Ce nouveau système est identique à celui du verre et du papier: les déchets doivent être déposés en vrac dans le contenant (colonnes ou conteneurs). Quand les usagers vont déposer leur verre ou leur papier, ils peuvent déposer leurs emballages et ne se déplacer qu'une seule fois.



Enfin, de nombreux usagers se plaignent de l'impact sur l'image de nos villes et villages de la présence de bacs et de sacs jaunes au bord des routes. Et, effectivement, ce n'est pas très esthétique !

Pourquoi ce type de colonnes ?

C'est un choix essentiellement financier. Un conteneur enterré ou semi-enterré a un coût beaucoup plus élevé, l'avantage de la colonne aérienne étant en outre qu'elle peut être déplacée en cas de besoin.

Ainsi, 50 colonnes aériennes ont été mises en place sur les 4 Communes de l'Enclave des Papes, ce qui représente un investissement de l'ordre de 70.000 € TTC.

Certains usagers ressentent cette évolution comme une contrainte supplémentaire mais ceux qui utilisaient jusqu'à présent des bacs jaunes étaient déjà habitués au dépôt en vrac : en effet, les orifices des bacs jaunes étaient également de taille limitée.

Alors pourquoi choisir des contenants qui peuvent sembler peu pratiques ? Parce que la collecte avec des colonnes à grandes ouvertures se traduit par des dépôts de déchets ne correspondant pas au flux concerné (gravats, TV, sacs d'ordures ménagères... et même parfois des cadavres d'animaux).

Ainsi, face à l'incivisme de certains usagers nous sommes contraints de limiter la taille des orifices.



Un nouveau service : en 2019, des colonnes à cartons bruns

21 colonnes pour le dépôt des cartons ont été mises en place en avril 2019 sur le territoire communautaire, ce qui représente un investissement de l'ordre de 44.000 € TTC.

18 communes ont été équipées, étant précisé que pour Valréas, une collecte en porte à porte pour les professionnels est maintenue tous les jeudis matins.

Cela permet aux usagers de déposer leurs cartons bruns sans aller à la déchèterie. En effet, le volume de cartons augmente d'année en année notamment avec l'explosion des achats par internet.



Pourquoi est-il si important de renforcer le tri sélectif ?

Toutes nos ordures ménagères résiduelles jetées dans la poubelle classique (sac traditionnel noir) sont à ce jour enfouies et ne font l'objet d'aucun tri.

Il est donc nécessaire de faire le tri sélectif (emballages divers, verre, papiers), de déposer les déchets en déchèterie (cartons, bois, ferraille, encombrants, déchets verts, gravats, huiles, déchets électriques et électroniques...) car tous ces déchets sont triés et la plupart peut faire l'objet d'un recyclage et d'une valorisation.

Toutes ces matières premières peuvent être réutilisées. La Communauté de Communes a par ailleurs des contrats financiers pour la reprise des matériaux, qui viennent en déduction du coût payé par les usagers à travers la TEOM.

Tout ce qui est déposé dans les ordures ménagères résiduelles est perdu alors que c'est leur gestion qui a le coût le plus élevé.

☞ 1 tonne d'ordures ménagères collectée, transportée et traitée coûte 238€, incluant 24€ de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ; l'objectif du gouvernement étant de porter cette taxe à 65€ par tonne à l'horizon 2025.

☞ 1 tonne de verre collectée (au bon endroit, c'est-à-dire dans la colonne verre), transportée et traitée coûte 15€.



UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET FINANCIER

TRIER C'EST AGIR POUR LA PLANÈTE
TRIER LES DÉCHETS, C'EST POUVOIR
MIEUX LES RÉUTILISER ET C'EST UN
CÔUT MIEUX MAÎTRISÉ !

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI :

TOUT CE QUE VOUS POUVEZ DESORMAIS DEPOSER DANS VOTRE COLONNE EMBALLAGES RECYCLABLES



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **TOTALITÉ** de vos emballages en plastique et métal !

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Toutes les bouteilles et canettes



Toutes les conserves et barquettes



Tous les bouchons, capsules, couvercles



Tous les emballages métalliques



Et le bilan carbone dans tout ça, si les usagers doivent se déplacer pour jeter leurs déchets ?

La collecte en porte à porte a pour conséquence de faire circuler des camions de collecte sur l'ensemble de nos territoires (parfois plusieurs kilomètres pour ne collecter qu'un seul bac). Le bilan carbone est négatif. Nos routes sont abîmées... Si les usagers utilisent leurs trajets habituels pour déposer leurs déchets, la situation sera améliorée.

Comment l'implantation des nouveaux PAV a-t-elle été choisie ?

La priorité, en concertation avec les mairies du territoire, a été de définir des lieux exposant le moins d'usagers possible aux nuisances liées à la collecte, qu'elles soient sonores ou olfactives, avec la contrainte d'être sur un terrain public et facilement accessible.

Localisation téléchargeable sur le site www.cceppg.fr

L'importance de la solidarité

Si un usager à mobilité réduite produit du déchet, c'est qu'un autre usager a contribué à faire les courses, à amener des produits dans le foyer.

L'accès aux points d'apport volontaire ne représente pas une problématique nouvelle, bien qu'elle puisse être accentuée par l'éloignement. En effet, il n'était peut-être pas plus aisé pour des personnes à mobilité réduite d'apporter leurs déchets dans les sacs jaunes, bacs jaunes ou bacs ordures ménagères situés au bout de la route.

Dans l'avenir, comme par le passé, c'est donc la solidarité, entre voisins ou intergénérationnelle, qui va continuer à permettre d'apporter une réponse à l'évacuation des déchets.

Conseil pratique : Le dépôt des petits déchets : pots de yaourts, barquettes, capsules de bières...

Concernant les pots de yaourts, compotes ou barquettes qui peuvent ne pas être complètement propres, les usagers ont la possibilité, lors de leur tri à la maison, de stocker ces déchets dans un petit sac plastique. Lors du dépôt, ces sacs peuvent être directement vidés dans les colonnes des emballages recyclables et ensuite y être jetés.

(Attention, les sacs pleins et fermés ne sont pas triés)

Le service environnement de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan vous apporte des réponses personnalisées à vos préoccupations quotidiennes.

N'hésitez pas à nous contacter :

Espace Germain Aubert - 17 A Rue de Tourville
84 600 VALREAS
Tél : 04 90 35 0152

Email : environnement@cceppg.fr ou infos@cceppg.fr

L'objectif à terme

La Communauté de Communes a fait le choix en 2018 de mettre fin progressivement à la collecte des déchets en porte à porte.

Pourquoi ? Afin d'harmoniser le système sur tout le territoire et permettre à tous les usagers de bénéficier du même service.

Le schéma de collecte mis en œuvre par la Communauté de Communes a pour but de maîtriser les dépenses de collecte des déchets ménagers et assimilés (emballages, papiers, verre et ordures ménagères résiduelles).

En effet, à ce jour, une tonne d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) collectée en porte à porte chez les particuliers coûte 150 € (*); une tonne d'ordures ménagères résiduelles collectée en point d'apport volontaire coûte 105 €(*).

Soit une économie, avec 6.500 tonnes collectées, de près de 300.000 € par an !

Comment ? Tous les flux de déchets seront collectés en points d'apport volontaire : sur un même lieu les usagers pourront déposer les emballages recyclables, les papiers, le verre et les ordures ménagères résiduelles.

Quand ? Les communes de Grillon, Réauville, Roussas et Valaurie vont être équipées dès cet été de points d'apport volontaire complets. Un point sera également aménagé à Grignan.

En 2020, les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Montjoyer et Salles sous Bois seront équipées à leur tour.

Pour toutes les autres communes cela s'échelonne jusqu'en 2023.

(*) hors coûts de traitement